



RELEVÉ DE DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSULTÉE À DISTANCE

29 JUIN 2024

L'Assemblée Générale a été consultée à distance conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts de la Ligue Nationale de Basket.

Conformément à l'article 10 des statuts de la LNB, « pour tout vote portant uniquement sur l'organisation interne du Championnat de France de seconde division, sur une compétition qui concerne exclusivement les clubs de seconde division ou sur l'élection des représentants de deuxième division au Comité Directeur, chaque club de première division dispose d'une voix, et chaque club de seconde division dispose de deux voix. Les autres membres disposent d'une seule voix à l'exception des quatre représentants du Comité Directeur de la FFBB et du Président de l'organisation la plus représentative des joueurs professionnels, ou son représentant dûment mandaté, qui disposent chacun de deux voix. »

Ont été consultés par email entre le jeudi 27 juin et le samedi 29 juin :

MM. les Présidents des Clubs de Betclic ÉLITE et de PRO B ;

MM. les Personnalités qualifiées ;

MM. les Personnalités qualifiées FFBB ;

MM. les Représentants de la FFBB ;

M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB (SCB) ;

M. le Représentant des Médecins des Clubs de Betclic ÉLITE et de PRO B ;

M. le Représentant des Arbitres (SNAB) ;

M. le Représentant des Joueurs Professionnels des clubs de la LNB (SNB) ;

- **Ci-après, les représentants de Betclik ELITE ayant répondu dans les délais impartis :**

JL BOURG BASKET	Julien DESBOTTES
ADA BLOIS BASKET	Paul SEIGNOLLE
ELAN CHALON	Vincent BERGERET
CHOLET BASKET	Jérôme MERIGNAC
JDA DIJON	Thierry DEGORCE
LE MANS SARTHE BASKET	Christophe LE BOUILLE
ESSM LE PORTEL	Yann RIVOAL
LIMOGES CSP	Didier JAMOT
METROPOLITANS 92	Alain BOUVARD
PARIS BASKETBALL	David KAHN
CHORALE DE ROANNE	Emmanuel BROCHOT
STRASBOURG SIG	Christophe LASVIGNE

12 réponses, soit **12** voix pour le vote.

- **Ci-après, les représentants de PRO B ayant répondu dans les délais impartis :**

ALLIANCE SPORT ALSACE	Romuald ROECKEL
ANTIBES SHARKS	Freddy TACHENY
AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET	Xavier LAIN
BOULAZAC BASKET DORDOGNE	Laurent SERRES
ASC DENAIN VOLTAIRE BASKET	Yohan SENEZ
ELAN BEARNAIS PAU-LACQ-ORTHEZ	Guillaume BERBINAU
NANTES BASKET HERMINE	Thierry BROCHARD
ORLEANS LOIRET BASKET	Olivier ROUET
POITIERS BASKET 86	Sébastien GUERIN
ROUEN METROPOLE BASKET	Yvan GUEUDER
SAINT-CHAMOND ANDREZIEUX-BOUTHEON	Roger PAOUR
JEANNE D'ARC VICHY	Guillaume SEREAUD

12 réponses, soit **24** voix pour le vote.

- **Ci-après, les personnalités qualifiées élues par les groupements sportifs de Betclik ELITE et PRO B ayant répondu dans les délais impartis :**

M. Philippe AUSSEUR
M. Dominique JUILLOT
M. Christian LEMASSON
M. Nicolas RAIMBAULT
M. Jérôme ROSENSTIEHL

- **Ci-après, les personnalités qualifiées désignées par la FFBB ayant répondu dans les délais impartis :**

M. Claude BERGEAUD

6 réponses, soit **6** voix pour le vote.

- Ci-après, les représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale ayant répondu dans les délais impartis :

M. Paul MERLIOT
M. Stéphane KROEMER
M. Alain SALMON
M. Oumar DIA

4 réponses, soit **8** voix pour le vote.

- **Ci-après, le représentant des joueurs professionnels ayant répondu dans les délais impartis :**

M. Amara SY

- **Ci-après, le représentant des entraîneurs ayant répondu dans les délais impartis :**

M. José RUIZ

- **Ci-après, le représentant des arbitres ayant répondu dans les délais impartis :**

M. Thomas KERISIT

- **Ci-après, le représentant des médecins ayant répondu dans les délais impartis :**

M. Philippe RESTOUT

4 réponses, soit **5** voix pour le vote.

Conformément aux statuts, les membres ayant répondu à la consultation portaient au moins 50 % des voix totales de l'Assemblée Générale.

Les 38 membres ayant répondu à la consultation représentaient 55 voix sur 79.

Les résultats de la consultation de l'Assemblée Générale sont donc valables, le quorum étant atteint.

Résolution n°1 :

Il est décidé, pour faire face au report de la présentation d'une résolution à l'Assemblée Générale sur la refonte globale des Championnats Espoirs et pour prendre en compte le passage à 20 clubs engagés en PRO B la saison prochaine, de modifier la formule de compétition du Championnat Espoirs PRO B à compter de la saison sportive 2024/2025.

Les membres de l'Assemblée Générale ont eu le choix entre les propositions suivantes :

- **Acceptation de la résolution**
- **Refus de la résolution**
- **Abstention**

- Résultats du vote :

Votants : 38 membres

Voix totales : 55

Voix exprimées : 46

Pour : 41 voix

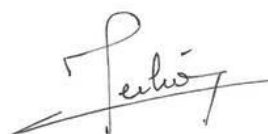
Contre : 9 voix

Abstention : 5 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.



**Le Président
M. Philippe AUSSEUR**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**